Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260605-20260513-DE

Saint-Père Marc en Poulet

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE SAINT-PERE-MARC-EN-POULET

Séance du vendredi 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-Père-Marc-en-Poulet, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Maire, en vertu des articles L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres en exercice : 19
Présents : 15
Pouvoir : 4
Nombre d'absents excusés : 4
Nombre d'absents non excusé : 0

Date de convocation et d'affichage : lundi 1er juin 2026.

Etaient présents : Madame Roseline ABALÉA, Madame Axelle BLASZKA, Monsieur Jacques GOLIVET, Madame Audrey JOUBIER, Madame Nicole KERISIT, Monsieur Bernard LECUMBERRY, Monsieur Bernard LEPAIGNEUL, Madame Elisabeth LE PAPE, Madame Egle MAILLARD, Monsieur Thierry NUSS, Monsieur Jean-Roger PLANÇON, Monsieur Hugo RICHEUX, Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Madame Marie-Madeleine TROADEC-RIGAUD, Madame Clémence ROYER.

Absents excusés ayant donné pouvoir : de Monsieur Jérôme BOUGEARD à Monsieur Hugo RICHEUX ; de Monsieur Mathieu CAUMETTE à Monsieur Thierry NUSS ; de Monsieur Richard LEFEUVRE à Monsieur Jean-Roger PLANÇON ; de Madame Murielle MAUFROY à Madame Axelle BLASZKA.

Absent non excusé : Néant

La séance a été déclarée ouverte à 19h00.

Madame Elisabeth LE PAPE a été nommée secrétaire de séance.

****

Délibération n° 2026 / 05 / 13 : 7 FINANCES LOCALES 7.10 DIVERS : Mise en place du dispositif « Argent de Poche ».

Le dispositif "Argent de poche" offre la possibilité à des jeunes d'effectuer des petits chantiers de proximité, pendant les vacances scolaires, en contrepartie d'une indemnisation.

Les objectifs de ce dispositif sont d'impliquer les jeunes dans la vie locale, de valoriser leur travail et de leur donner le sens des responsabilités.

Les missions proposées dans le cadre du dispositif tiennent compte à la fois du savoir-faire des volontaires et du service apporté à la population. À titre d'exemple, les travaux confiés aux jeunes peuvent concerner : l'entretien des espaces verts, le nettoyage ou l'aménagement d'espaces publics, la participation à la logistique d'événements municipaux, l'entretien de bâtiments, …

Les jeunes interviendront par chantier à raison de 3h30 de travail dont 30 minutes de pause par jour et par jeune.

La rémunération est fixée à 15 € par mission. Elle sera versée par virement bancaire après service fait.
L'encadrement des jeunes est assuré par le personnel communal. Un contrat de participation, relatant les règles à respecter, est passé entre le jeune et la collectivité.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260605-20260513-DE

Il est proposé de mettre en place ce dispositif sur la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet, pendant les périodes de vacances scolaires, afin de permettre à des jeunes mineurs de [illegible] de découvrir le monde du travail.

CONSIDÉRANT la difficulté pour les mineurs d'obtenir un emploi saisonnier ;

CONSIDÉRANT que le dispositif « Argent de poche » permet de responsabiliser les jeunes, renforce leur engagement citoyen et favorise le vivre ensemble ;

Le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la mise en place du dispositif « Mission Argent de Poche » sur la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet, réservé aux jeunes mineurs de 16 à 17 ans 11 mois et 29 jours ;
- **D'AFFECTER** les crédits correspondants pour permettre la réalisation de l'opération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à effectuer toutes démarches ou à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 19 Pour – 0 Contre – 0 Abstention

Le Maire,

Jean-Francis RICHEUX

MAIRIE St-PERE-MARC-EN-POULET 35 (Ille-et-Vilaine)